
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mardi 19 mai 2020, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *MM. Régis de Battista, Alain Berlemont, Simon Brandt, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, M^{me} Christina Kitsos, MM. Laurent Leisi, Antoine Maulini et Michel Nargi*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente et *MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 mai 2020, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 19 mai, mercredi 20 mai, mardi 26 mai et jeudi 28 mai 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, je voulais simplement faire une communication relative aux comptes, qui figurent dans votre ordre du jour. Il s'agit de la proposition PR-1400 que vous avez reçue sous format informatique. Vous ne l'avez pas encore reçue sous format papier, mais vous la recevrez.

Vous pouvez bien sûr les renvoyer en commission des finances pour les étudier, mais sachez que ça aura relativement peu d'impact cette année puisque nous devons rendre les comptes le 15 juin prochain au Conseil d'Etat, qui les validera. C'est une année un peu particulière, bien évidemment en raison de cette pandémie mais surtout parce qu'une grande partie des membres du Conseil administratif, les quatre cinquièmes, vont quitter leurs fonctions. Dès lors, la restitution aux comptes est moins intéressante, sachant que quatre protagonistes sur cinq ne pourront pas répondre aux questions.

Cette année, vous serez donc frustrés de l'analyse traditionnelle des comptes de l'année précédente. Vous recevrez tous les documents; je vous propose d'en prendre connaissance individuellement. Peut-être qu'à l'occasion du dépôt du projet de budget 2021 par le nouveau Conseil administratif élu, vous pourrez faire un lien entre les comptes et le projet de budget. Cela étant, étant donné la décision que le Conseil d'Etat a prise dans son arrêté, qui se déploie sur l'ensemble des 45 communes, vous n'aurez pas cette année, comme vous l'avez traditionnellement par dérogation de la loi sur l'administration des communes, la possibilité d'étudier les comptes et de les voter au plus tard à la fin du mois de septembre.

C'est une période particulière, une procédure particulière. Vous avez reçu les documents, vous pouvez les étudier, mais vous n'aurez pas en commission les réponses du Conseil administratif qui est à l'origine de ces comptes, si vous décidez, par impossible, de les renvoyer en commission où vous étudiez traditionnellement ces comptes. J'espère à tout le moins que vous ne renverrez pas

les comptes dans toutes les commissions, comme c'est votre habitude, pour les étudier dans toutes les commissions. Ça me semblerait superfétatoire, partant du principe que le 25 juin ils seront validés par le Conseil d'Etat.

Nous ne ferons pas de communication particulière sur la pandémie, au nom du Conseil administratif, parce que vous avez eu la gentillesse, Madame la présidente, de consacrer la session de questions orales spécifiquement au Covid-19. J'imagine que beaucoup de questions interviendront dans ce cadre. Nous répondrons individuellement ou collectivement à certaines de vos interrogations. Je vous remercie.

La présidente. Merci, Madame la magistrate. Monsieur le magistrat Kanaan, je vous en prie...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Madame la présidente. Effectivement, il y aura l'occasion de poser des questions orales sur la thématique du Covid-19 et ses impacts. J'ai déjà reçu de nombreuses questions de la part des membres du Conseil municipal à titre informel, donc j'anticipe un peu sur certains sujets chauds. (*Il y a des échos dans la salle.*) Ça résonne beaucoup ici, je ne sais pas pourquoi...

J'ai déjà diffusé le 7 mai au Conseil administratif toute une série de communications sur les réouvertures progressives d'une partie des institutions culturelles et sportives, notamment les musées, les bibliothèques, et sur l'organisation de certains événements sportifs. Pour mémoire, les bibliothèques font une réouverture par étapes. Je précise également, parce que c'est un élément souvent mentionné comme étant difficile à comprendre, que quelles qu'elles soient, les réouvertures concernées se font dans le cadre de décisions fédérales et ne sont possibles que lorsque le secteur concerné a défini un plan de protection, selon le schéma général que vous connaissez, distance, hygiène et ainsi de suite; le plan de protection doit s'adapter concrètement à chaque secteur d'activité.

Je vous donne l'exemple des bibliothèques, qui ont un énorme défi, surtout pour nos bibliothèques municipales qui ont déjà en temps normal un volume d'activités, de visiteurs et de visiteuses très conséquent. C'est par exemple le fait que le retour des livres doit faire l'objet d'une quarantaine ad hoc de quelques jours – Bibliosuisse en a décidé ainsi – c'est un exemple parmi d'autres. Nous devons gérer les flux entrants et sortants, les attentes aux guichets et ainsi de suite. Tout ça prend du temps, mais c'est évidemment dans l'intérêt de la sécurité du public et du personnel.

A partir du 25 mai, l'accès aux bibliothèques sera de nouveau possible pour le retour et l'emprunt de documents sur une base présélectionnée et, le 8 juin, nous l'espérons, une réouverture complète sera possible. Il y a toute une offre estivale qui se prépare. La Bibliothèque de Genève a déjà rouvert un guichet d'accueil pour le retour et l'emprunt des documents.

Quant aux musées, je le rappelle, Mesdames et Messieurs, ils rouvrent dès ce jeudi pour le week-end de l'Ascension. Il n'y aura pas toutes les prestations, notamment les prestations de groupe. En tout cas nous allons rouvrir les salles d'expositions, là aussi avec toutes les règles, les pratiques et les consignes que vous connaissez. Les Conservatoire et Jardin botaniques, étant dans une autre catégorie, selon la définition fédérale, ouvriront quant à eux le 8 juin.

J'en viens à un sujet qui, à juste titre, occupe beaucoup les esprits dans la mesure où le domaine culturel a été le premier concerné par la crise et le premier à devoir arrêter ses activités – des festivals, des manifestations –, fermer des théâtres et des salles de concert, et où il sera probablement aussi le dernier à revenir à une activité qu'on peut qualifier de normale.

Nous sommes en train de gérer au mieux cette situation en appuyant les acteurs culturels, notamment avec les aides fédérales, mais je confirme qu'il y a aujourd'hui un hiatus important. L'Office fédéral de la culture – c'est une bonne nouvelle – met 280 millions de francs à disposition pour le domaine culturel, dont des aides à fonds perdus, ce n'est pas anodin. C'est l'un des rares secteurs à bénéficier au niveau fédéral pas seulement de prêts mais aussi d'aides à fonds perdus. Mais ces fonds doivent être complétés par des montants équivalents par les Cantons concernés.

A Genève, nous nous sommes tout de suite réunis avec le Canton, l'Association des communes genevoises, la Loterie romande. La Ville de Genève a d'ailleurs été l'une des premières villes en Suisse à voter le maintien des subventions aux acteurs culturels – c'est important. Cela dit, le dispositif de mise en œuvre de cette aide est évidemment complexe et il s'avère que les artistes indépendants, les intermittents et intermittentes, les petits artisans et artisanes de tous les métiers de la culture qui travaillent d'habitude seuls ou en petite structure sont extrêmement fragilisés par cette crise.

Selon la règle fédérale, il faut d'abord demander la réduction de l'horaire de travail conformément aux règles de l'assurance-chômage. Malheureusement, depuis, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), qui gère l'assurance-chômage, a adopté une approche très restrictive, je vous le confirme, au niveau de l'application des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT), s'agissant des entités subventionnées. Ce n'est pas seulement dans la culture d'ailleurs. C'est aussi le cas pour les crèches, les entreprises autonomes des transports publics.

Les offices fédéraux ont actuellement des divergences fortes sur l'interprétation des directives du SECO. Nous subissons en quelque sorte ces divergences fédérales. Nous faisons notre part de lobbying dans ce domaine parce qu'il est absolument vital que ce secteur puisse avoir un soutien rapide, non bureaucratique et efficace, puisque, comme on l'a dit, la crise va durer encore longtemps pour ce secteur culturel.

Sans donner encore les détails, je vous annonce que j'ai demandé au département que je dirige d'y contribuer le plus possible et d'initier une offre culturelle estivale, qui à la fois donnera de l'emploi à des artistes et qui sera conviviale pour la population genevoise, puisque celle-ci partira moins en vacances que d'habitude. Cette offre sera évidemment conforme aux règles sanitaires.

Du côté du sport, le seul endroit qui est pour l'instant ouvert au public – je reconnais que c'est frustrant mais c'est ainsi – c'est le centre sportif du Bois-des-Frères, pour le tennis et le badminton parce que ce ne sont évidemment pas des sports d'équipe. Les clubs et les institutions sportives ont plus de choix au Bois-des-Frères, au Bout-du-Monde, à la Queue-d'Arve, aux Vernets. Il y a aussi quelques petites salles ici et là en ville.

Nous attendons les décisions du Conseil fédéral du 27 mai pour a priori ouvrir les centres sportifs beaucoup plus largement en juin, y compris d'ailleurs les piscines – et c'est un défi en soi. Nous sommes toutes et tous conscients que nous devons de nouveau pouvoir offrir pleinement une offre sportive individuelle et collective durant l'été, mais là aussi, nous sommes vraiment tributaires de ce que le Conseil fédéral va annoncer la semaine prochaine, en prévision du 8 juin et plus tard. Je vous remercie.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je rappelle que nous siégeons en session extraordinaire et que nous avons un ordre du jour qui est arrêté, auquel nous ne pouvons ajouter aucun objet. Je rappelle à ceux ou celles qui veulent déposer de nouveaux objets que ceux-ci seront portés à l'ordre du jour du mois de juin. Vous pouvez donc déposer des objets mais aucune urgence ne sera traitée.

J'en viens aux condoléances. Nous adressons nos sincères condoléances à M. Alfonso Gomez, dont le papa, M. Perfecto «Tuto» Gomez Blanco, est décédé. Nous adressons également nos condoléances à une collaboratrice du Service du Conseil municipal (SCM), M^{me} Macia, rédactrice-mémorialiste au SCM, dont le papa est décédé.

Je vous rappelle que les séances du Conseil municipal de cette session se tiendront à huis clos, en raison des directives émises par le Canton en matière de précaution vis-à-vis du coronavirus. Les deux photographes qui souhaitent faire des photos n'entreront pas dans la salle. Ils seront conduits par M^{me} Cabussat dans une des cabines en haut de façon, d'une part, à respecter totalement les distances, d'autre part parce que les photos seront tout à fait bien si elles sont prises des cabines. Mais les photographes n'ont pas accès à la salle.

Je me dois tout de même de vous rappeler les mesures sanitaires. Il y en a toute une liste, vous l'avez reçue. Vous les avez tous lues, mais quand même... Je crois que la question du parking a été réglée... Les badges ont été préalablement désinfectés – M^{me} Henot nous les a directement mis dans nos pupitres. Nous les gardons, nous ne les rendons pas ce soir. Nous les gardons jusqu'au 28 mai, d'accord? Le Service d'incendie et de secours (SIS) nous a offert à chacun un flacon de solution hydroalcoolique, vous l'avez sur vos bancs. Ils avaient encore un peu de stock, ils nous ont aimablement proposé de nous en réserver le nombre qu'il nous en fallait. Il faut que vous gardiez toujours votre stylo pour signer la feuille de présence afin de ne pas se passer les stylos de mains en mains. Si vous n'avez pas de stylo, le SCM dispose d'un petit stock et peut vous en donner un. Nous avons également des masques. Nous les mettons à disposition de celles et ceux qui souhaitent en avoir un.

Si vous avez bien lu le document que vous avez reçu, le bar n'est pas ouvert. Si vous avez soif, ce serait bien de prendre une bouteille d'eau avec vous. Nous n'en vendons pas. Pour la remplir, le seul robinet qui est ouvert est celui de l'évier du bar. La disposition par groupe est la même qu'avant, mais nous sommes vraiment très loin les uns des autres pour respecter les 2 m de distance. Nos bureaux ont été désinfectés avant la séance et ils le seront également après. Vous avez bien vu qu'il y a un plastique... Il n'y a pas de vestiaires, donc vous mettez vos habits à côté de vous sur les chaises. Pour la pause-repas, des sacs seront offerts... Vous les trouverez derrière le bar. Ils seront distribués par les collaborateurs et collaboratrices du SCM. Il y a un sac par personne. On peut se déployer dans tout le hall, voire dehors également de façon à respecter la distance de 2 m. Il y a quand même quelques tables avec trois chaises autour, mais pas plus, de façon encore une fois à respecter les distances. C'est tout... Je pense n'avoir rien oublié.

Nous avons reçu la lettre de démission du Conseil municipal de M. Jacques Pagan, avec effet immédiat. Je prie M^{me} Sumi, membre du bureau, de nous lire cette lettre. Elle est où, Martine? Elle est cachée. (*Rires.*) Elle est là!

Lecture de la lettre:

Genève, le 7 mai 2020

Concerne: Démission

Madame la présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève, chère Marie-Pierre,

Je vous informe de ma démission avec effet immédiat de mes fonctions de conseiller municipal de la Ville de Genève. Copie du présent courrier est adressée, pour leur information respective, à notre collègue Anne Carron, présidente de la commission des finances, où j'ai siégé en tant que représentant de l'Union démocratique du centre, et à M. Mathieu Romanens, président de la section Ville de Genève de l'Union démocratique du centre, dont je relève. Le chef de groupe de la section Ville de Genève de l'Union démocratique du centre est déjà au courant de ma décision.

Je regrette de devoir en arriver là, ce d'autant plus que mon mandat électif arrive à échéance à la fin de ce mois, car j'ai toujours eu un immense plaisir à participer à l'ouvrage commun qu'avec tous les autres membres de notre Conseil nous nous évertuons à construire pour le bien de notre commune et de ses habitants, mais la sagesse innée du doyen d'âge du délibératif que vous présidez et surtout sa patience ont leurs limites face à certaines circonstances et attitudes que le respect profond que j'ai pour mon parti ne m'autorise pas à invoquer ici pour me justifier au cas où la chose serait nécessaire.

Dans le gigantesque tsunami pandémique, économique, social et politique engendré par le coronavirus Covid-19, je souhaite du plus profond de mon cœur que vous-même et tous les autres membres du Conseil municipal trouviez le vent favorable pour que votre action présente et à venir puisse quand même être menée à bien et, surtout, vous permette un jour d'accoster sur une plage ensoleillée, calme et paisible, avec, pour chacun d'entre vous, le sentiment d'un devoir durablement accompli.

Je vous remercie de prendre acte de la présente décision et d'attribuer de ma part à notre collègue Maria Casares le présent d'usage que la Ville de Genève délivre aimablement à titre de souvenir à tout élu quittant ses fonctions. Je le lui ai promis de longue date et elle le mérite plus qu'amplement.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, chère Marie-Pierre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et affectueusement amicaux.

Jacques Pagan

La présidente. Merci, Madame la secrétaire. (*Applaudissements nourris.*)
Merci à Jacques pour son gentil mot. Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole pour lui rendre hommage? Monsieur Sormanni...

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on ne peut pas laisser partir Jacques Pagan sans dire quelques mots, Jacques Pagan qui a une très longue carrière politique derrière lui, du Conseil national au Conseil municipal. Jacques, c'est un personnage et c'est un personnage particulier dans le sens où il est toujours un peu pince-sans-rire, parfois bourru, mais toujours agréable, toujours sympathique et, au bout du compte, quelqu'un avec qui on pouvait parler et trouver des solutions pour avancer.

Moi, personnellement, j'ai beaucoup apprécié Jacques Pagan. J'avais de très bonnes relations avec lui. Nous avons souvent conversé, par mail notamment mais pas seulement, pour trouver des solutions à la suite de séances de la commission des finances qui étaient parfois particulièrement «chaudes» entre guillemets. Pas entre nous, entre les conseillers municipaux. On trouvait des solutions.

Je souhaite à Jacques le meilleur possible pour la suite de sa vie, que je lui souhaite la plus longue possible. Je peux dire encore de Jacques que c'est ce qu'on peut appeler une belle personne, au-delà du parti politique dans lequel on peut être. On peut chacun se reprocher d'être jaune, vert, rouge, Y, orange ou quelque couleur qu'on soit, mais c'était toujours une personne avec laquelle on pouvait avoir un dialogue constructif, sans haine et sans partisanisme excessif. Au revoir, Jacques. Bonne retraite – bonnes vacances, on va dire.

M. François Mireval (S). C'est une surprise que d'entendre la lecture de cette lettre aujourd'hui. J'aurais souhaité que Jacques soit là pour lui dire ces mots. Est-ce qu'il est là, d'ailleurs? La salle est tellement grande qu'on ne sait pas...

La présidente. Non, il a démissionné avec effet immédiat, Monsieur Mireval...

M. François Mireval. Il n'est pas là aujourd'hui... Nous l'avons côtoyé durant cinq ans en commission des finances. Nous avons découvert ce personnage avec grand intérêt, avec surprise parfois. Il nous a montré qu'il était très ouvert sur certains aspects. Il pouvait même être anarchiste, comme il nous l'a montré et comme il l'a montré par ses interventions, ici même en plénière, à plusieurs

reprises. Il était donc venu à mon esprit de le surnommer Jacques le fataliste comme dans le fameux roman, en raison de certaines de ses interventions. Sauf que le titre complet du roman de Diderot, c'est *Jacques le fataliste et son maître*. Mais en bon anarchiste, Jacques ne saurait avoir de maître. Merci donc à lui, et bon vent pour la suite.

M. Pierre Scherb (UDC). Je suis ému de m'adresser ici par télévision interposée à Jacques Pagan que je connais personnellement depuis 2008. Nous avons fait campagne ensemble pour l'élection à l'Assemblée constituante et, par la suite, nous avons siégé ensemble durant quatre ans.

Au-delà de ce que nous avons déjà entendu de mes préopinants, avec lesquels je suis tout à fait d'accord, je pense que Jacques Pagan est quelqu'un qui aime toujours être premier. C'est ainsi qu'il a été membre fondateur de l'Union démocratique du centre, ici à Genève. Il a été le premier président de l'Union démocratique du centre à Genève et il s'est toujours engagé pour l'Union démocratique du centre. Il a été élu au Conseil national, à la Constituante – je viens de le mentionner –, au Grand Conseil, et il a terminé sa carrière politique ici au sein du Conseil municipal. Il ne s'est pas contenté de participer, il a toujours été très actif. Il a ainsi présidé la commission des finances du Conseil municipal et, à la Constituante, il a aussi présidé une commission avec grand succès.

Il voulait toujours être le premier, et maintenant aussi vis-à-vis de nous tous et de ceux qui, pour différentes raisons, arrêtent leur mandat à la fin de cette législature. Il a voulu en effet précéder tout le monde en envoyant sa démission surprise, que je ne peux que regretter. Je souhaite aussi à Jacques Pagan une bonne continuation de sa vie, tout le bonheur qu'il souhaite, avec les discussions politiques qu'il aime, toujours et partout. Avec aussi tous ses intérêts culturels, puisqu'il a de très larges centres d'intérêts. Merci beaucoup, Jacques Pagan. Nous ne t'oublierons pas.

M^{me} Maria Casares (S). Comme vous le voyez, l'hommage à M. Pagan, à M^e Pagan, c'est à deux voix socialistes. Je tiens à remercier M. Pagan pour l'hommage qu'il me fait dans sa lettre de démission. C'est un grand honneur et une grande reconnaissance qu'il me fait. Je l'en remercie énormément.

Moi, j'ai découvert Jacques à travers la commission des finances, et c'est vrai qu'une certaine amitié politique, voire personnelle s'est développée parce que j'ai aimé l'humour, l'ouverture d'esprit de ce monsieur. C'est un membre de l'Union démocratique du centre, oui, mais ce n'est pas un membre dogmatique. Ce n'est pas un membre de l'Union démocratique du centre qui est fermé, qui va appliquer les décisions de l'Union démocratique du centre jusqu'au bout. C'est un

membre de l'Union démocratique du centre qui est intelligent d'abord, très intelligent, et qui sait avant tout, avant son parti, regarder le bien de la cité, le bien de la population, de toute la population et pas seulement d'une partie. C'est pour ça que j'appréciais énormément Jacques. C'est pour ça que j'ai beaucoup apprécié M^e Pagan, surtout son humour et sa sagacité à la commission des finances. Je dois dire que ça va me manquer. Merci, Jacques.

M. Pascal Spuhler (HP). J'ai le plaisir de faire un petit hommage à Jacques Pagan qui termine sa longue, très longue carrière politique. M. Pierre Scherb en a fait l'hommage, et je ne vais bien évidemment pas répéter ce qu'il a dit. M. Pagan était un monument de ce Conseil municipal. Il fait partie de ceux qui ont décidé de ne pas renouveler leur mandat ou qui ne vont pas continuer. Il part le premier. Comme ça a été dit, c'est en fait un petit pied de nez à sa manière pour nous dire: «N'oubliez pas que je vous ai bien embêtés pendant toutes ces années.» Je vous ai bien agacés avec mes plaisanteries, avec mon humour qui, quelquefois, était effectivement un peu pince-sans-rire et peut-être dérangeant pour certains.

Mais je crois qu'on va retenir surtout les interventions de M. Pagan car, s'il y avait quelqu'un dans cette salle qui, quand il intervenait, provoquait souvent un silence religieux, c'était bien M. Pagan. J'aurai en mémoire plusieurs de ses interventions hautes en couleur, intelligentes et pertinentes. (*Applaudissements.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). Au nom des Vertes et des Verts, j'aimerais saluer avec respect les valeurs et les mérites de notre ancien collègue du Conseil municipal, que nous espérons vivement revoir en ville ou dans un restaurant bien connu de lui et de moi en Vieille-Ville où nous nous croisions et nous saluions régulièrement.

Jacques était et est toujours un homme qui avait un certain nombre de valeurs qui correspondaient bien aux idées qu'il défend. C'est un homme de parole forte, convaincu, un homme d'indépendance et donc indépendant des uns et des autres et des mots d'ordre. C'est un homme respectueux, respectueux de son rôle en tant que conseiller municipal mais aussi respectueux de son interlocuteur. Et il y a surtout cet humour, son humour caustique. C'est ce que j'ai toujours eu plaisir et que j'aurai toujours plaisir à retrouver chez M^e Pagan.

Tel est un peu l'exercice auquel nous nous soumettons, rendre cet hommage, qui n'est évidemment pas un hommage posthume, et proclamer simplement les mérites de Jacques Pagan et donner la gratitude que ce Conseil se doit en tout cas de donner à M^e Pagan, à notre cher Jacques. A bientôt, Jacques. (*Applaudissements.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). C'est un peu imprévu de parler de Jacques aujourd'hui, puisque, vous le savez, il n'y a rien qu'il détestait autant que l'idée de devoir participer à une séance d'hommages. Vous faites exactement ce qu'il ne voulait pas, cela étant, comme nous avons commencé à parler, nous allons tout de même dire ce à quoi nous tenons.

Pour le Parti libéral-radical, pour les libéraux, c'était un authentique esprit libre, c'était vraiment un libéral dans le plein sens du terme, patriote comme nous n'avons plus suffisamment su l'être ces dernières années, dans le meilleur sens du terme. Et ce n'est pas pour rien, ce n'est pas par hasard qu'il a terminé sa longue carrière politique au Conseil municipal. Il a fait le parcours inverse de ce que font la plupart des politiciens. Il était au Conseil national, il a poursuivi au Canton et il a fini à l'échelon qu'il considérait comme le plus élevé de la démocratie helvétique, c'est-à-dire l'échelon municipal.

Comme vous le savez, il avait la culture, le charme, une immense expérience qui a été relevée, un esprit humaniste. Il aimait les gens, il aimait la politique, et nous, on aimait te voir, Jacques. Tu vas nous manquer. Merci pour tout.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Comme M^{me} Kraft-Babel a déjà fait un hommage de la part du Parti libéral-radical, j'ajouterai juste un mot. Comme l'a dit M. Pascal Spuhler, quand Jacques Pagan parlait, on l'écoutait. Et pourquoi est-ce qu'on l'écoutait? Parce qu'il avait cet art de l'orateur qui ne parle pas pour ne rien dire et qui sait choisir les mots. De Jacques Pagan je retiendrai donc cet art oratoire, cette élégance, cette courtoisie qui l'amenait souvent à écrire des mails pour féliciter une personne qui n'était pas de son bord ou pour continuer la discussion en dehors de ce plénum. Voilà ce que nous pouvons retenir, en espérant que nous apprendrons un peu à nous inspirer de son art oratoire durant les débats. Merci.

M^{me} Anne Carron (PDC). Au nom du Parti démocrate-chrétien, nous prenons congé avec regret de Jacques Pagan, puisque nous aurions bien sûr préféré lui adresser nos amitiés en sa présence. Nous garderons le meilleur souvenir de Jacques. Jacques est un personnage d'une grande intelligence, constructif dans la discussion, plein d'humour, parfois bougon. C'était vraiment un plaisir de travailler avec lui. Alors, cher Jacques, bonne retraite et au plaisir de te revoir ailleurs qu'en politique dans notre belle ville de Genève. Je suis sûre que nous en aurons l'occasion.

La présidente. Merci. Et enfin, la parole est à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Madame la présidente. Je serai brève parce que je pense effectivement que M^e Jacques, ce cher Jacques, aurait détesté cette séance d'hommages. Il aurait dit: «Je ne suis pas mort, vous m'enterrez déjà.» Eh bien oui, il manquera à ce plénum. Effectivement, il était à l'Union démocratique du centre, je suis à la gauche de la gauche... Heureusement, la vie n'est pas binaire. Je vais regretter cet homme qui s'intéressait aux autres, qui était bienveillant, qui pouvait avoir beaucoup de mauvaise humeur et un humour corrosif. L'engagement qu'il a eu pour la cité, c'est quelque chose qui n'est pas négligeable et que d'aucuns auront fait ici. Je suis admirative de l'engagement de l'homme et de son intérêt pour la chose publique et pour améliorer la vie des citoyens. Merci.

La présidente. Si Jacques nous regarde, je prie donc M. le premier vice-président, Amar Madani, de remettre le don d'honneur à M^{me} Casares. (*Un don d'honneur est remis à M^{me} Maria Casares, par M. Amar Madani, premier vice-président. La présidente veille au respect de la distance sociale.*) Deux mètres! Merci. J'ai une longue liste de correspondances à vous signaler, je vais essayer de ne pas le faire trop vite...

Nous avons un courrier du Service des affaires communales (SAFCO) relatif à l'invalidation des projets de délibérations PRD-66, «Fiche technique devant accompagner les propositions d'investissement du Conseil administratif (bis)», PRD-72, «Pour un meilleur contrôle des coûts de construction et rénovation des immeubles de la Ville de Genève», PRD-205, «Approbation du budget 2018 de la Fondetec» et PRD-206, «Approbation du budget de fonctionnement 2016 de la Fondetec», votés par le Conseil municipal lors de ses séances des 4 et 5 février 2020. Ce courrier vous est parvenu par messagerie électronique le 4 mars 2020. Ces objets ont été transformés en résolutions.

Vous avez également reçu par courriel la correspondance du Service des votations et élections relative à l'annulation du scrutin du 26 avril portant sur l'élection du pouvoir judiciaire en date du 5 mars 2020.

Un courrier de M. Thierry Apothéloz, daté du 13 mars, a été adressé à tous les présidents des conseils municipaux. Il porte sur le quorum requis dans les conseils municipaux eu égard à la pandémie de Covid-19.

Une correspondance de M. Gionata Piero Buzzini, secrétaire général, daté du 13 mars, vous a été adressée par messagerie électronique le 18 mars. Elle porte sur la transmission des résumés substantiels des rapports d'audit du Service du contrôle financier.

Les baromètres sur les investissements, transmis par la Direction financière, vous sont parvenus par courriel en date du 18 mars 2020.

Le Conseil administratif a adressé à M^{me} Marie-Pierre Theubet un courrier du 18 mars 2020 relatif au traitement des projets de délibérations lors de la session des 4 et 5 février 2020. Il vous a été transmis par voie électronique le 19 mars 2020.

Vous avez également reçu par courriel, le 20 mars, une lettre du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, relative aux séances des conseils municipaux et au coronavirus.

Le communiqué de presse du Conseil administratif du 25 mars relatif au coronavirus vous a été transmis par courriel le 30 mars 2020.

Vous avez reçu par courriel le 16 avril dernier une copie de la pétition adressée au Grand Conseil relative au plan localisé de quartier 29713.

Vous avez reçu le 22 avril 2020 par messagerie électronique, l'arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 2020 relatif à la nomination d'un membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Genève.

Le courrier du SAFCO invalidant le projet de délibération PRD-124, «Offrons à la mobilité douce les moyens nécessaires à son développement», accepté le 4 février 2020, a été transmis au bureau le 23 avril. Ce projet de délibération a donc été transformé en résolution.

Vous avez reçu par message électronique le 24 avril 2020 l'arrêté du Conseil d'Etat entrant en vigueur le 27 avril 2020. Le rapport explicatif sur cet arrêté et les recommandations relatives à la tenue des conseils municipaux ainsi que des séances de commission émanent de la Direction générale de la santé.

Une communication du Conseil administratif relative à la répartition des départements pour la nouvelle législature vous est parvenue par messagerie électronique le 4 mai 2020.

Le communiqué du Conseil d'Etat du 4 mai 2020 vous a été transmis par voie électronique le 6 mai 2020.

Le bureau du Conseil municipal a reçu le 7 mai 2020 une copie du courrier du SAFCO relatif au règlement sur la transparence et l'exemplarité du Conseil administratif, soit le projet de délibération PRD-188, voté le 3 mars 2020 par le Conseil municipal.

Vous avez reçu le 7 mai 2020 le communiqué de presse du bureau du Conseil municipal daté du jour même.

Le communiqué de presse du Conseil d'Etat du 11 mai 2020 vous est parvenu par messagerie électronique le 12 mai 2020.

Vous avez également reçu par mail, le 12 mai, le courrier de M^e Christophe Germann du 11 mai 2020 relatif à l'intervention devant la Cour de justice de

Genève, portant sur les observations d'un ami de la Cour (*amicus curiae*) sur le Touring Club Suisse (législation «Stick'Air»).

Le communiqué de presse du Département présidentiel relatif aux prestations de serment des 27 et 28 mai 2020 des exécutifs communaux et des magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire vous a été transmis par courriel le 12 mai.

Le bureau du Conseil municipal a reçu le 13 mai 2020 le courrier du conseiller d'Etat M. Thierry Apothéloz relatif au projet d'ordre du jour des séances des 19, 20, 26 et 28 mai 2020, faisant suite à sa sommation du 8 mai, envoyée à tous les membres du Conseil municipal le jour même par messagerie électronique.

Je vous informe que le bureau du Conseil municipal a accepté le report des élections de représentants du Conseil municipal au sein des conseils de fondations, conformément à la dérogation aux dispositions réglementaires prévues par l'article 130 du règlement du Conseil municipal, communiquée par le SAFCO par voie électronique en date du 27 avril 2020. Ces élections auront donc lieu en septembre.

Je vous informe que la motion M-1451 du 24 juin 2019 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Maria Casares, François Mireval, Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Dalya Mitri, Ulrich Jotterand, Martine Sumi, Emmanuel Deonna, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Luis Vazquez, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Assurons la continuité du Fonds chômage en créant un dispositif pour l'intégration socioprofessionnelle en Ville de Genève», actuellement en étude à la commission des finances, est retirée par ses auteurs, puisque nous avons traité l'objet lors du vote du budget.

Je vous informe aussi que M. Pascal Holenweg retire deux objets à l'ordre du jour, qui ne sont pas en commission. Il s'agit des motions M-1089 et M-1472. Ces deux motions sont donc retirées.

Je vous informe que la motion M-1466, dont le rapport est inscrit au point 24 de l'ordre du jour, a été transformée en projet de délibération par la commission du règlement. Toutefois, je vous prie de prendre note que la numérotation de ce projet de délibération telle qu'inscrite à la page 4 du rapport est erronée. En effet, il s'agira du projet de délibération PRD-263, et non pas du projet de délibération PRD-259. Il s'agira donc, lorsque nous parlerons de la refonte de notre règlement – c'est le rapport PRD-210 A –, de ne pas nous tromper de projet de délibération.

Les points 20 à 26 de notre ordre du jour, soit les rapports PRD-210 A, PRD-211 A1, PRD-31 A, PRD-182 A, le rapport M-1466 A dont on vient de parler, les rapports PRD-58 A/B et PRD-241 A, relatifs à la refonte du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève, sont liés. J'ai tout lu...

Je rappelle que, le jeudi 28 mai, le point 4 de l'ordre du jour relatif à la remise des dons d'honneur pour toutes les conseillères et conseillers municipaux qui quitteront ce parlement, sera un point fixe.

4. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées à la commission des pétitions:

- P-420, «Contre le remplacement du nom de la place du Cirque»;
- P-421, «Transformation en zone de rencontre du chemin des Crêts-de-Champel, sis entre la rue Albert-Gos et l'avenue Louis-Aubert»;
- P-422, «Pour la création d'un espace de vie dédié aux sports urbains, notamment un skate-park aux Grottes».

La présidente. J'ouvre maintenant le tour de questions orales, mais je précise que la majorité des questions orales doivent être liées à la thématique du coronavirus.

5. Questions orales.

M. Jean-Charles Lathion (PDC). Je ne sais pas si ma question est liée au coronavirus, mais elle concerne la friche Calvin-Péllisserie. Vous savez que le projet d'étude a été voté à deux reprises par ce parlement. Or, nous avons appris, dans le cadre de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, que le Conseil administratif avait renoncé à valider l'appel à candidatures en vue de l'attribution de cette parcelle. J'aimerais savoir s'il s'agit d'un abandon, malgré le vote du Conseil municipal qui se veut définitif, ou s'il s'agit d'un report, compte tenu de la situation.

La présidente. M. Pagni n'est pas encore arrivé. Il vous répondra ultérieurement durant cette session, Monsieur Lathion.

M. Jean-Charles Lathion. Ça concerne le Conseil administratif dans son ensemble... (*Remarque de M^{me} Salerno.*) Vous avez entendu, Monsieur Lathion. M. Pagani répondra ultérieurement, dit M^{me} la maire. La parole est à M. Emmanuel Deonna.

M. Emmanuel Deonna (S). Les votations et récoltes de signatures étant suspendues, la démocratie dépend de la possibilité pour les parlements de se réunir, mais plus encore probablement de la possibilité pour les citoyens de faire entendre leur voix dans l'espace public. Pour exprimer leur volonté d'une reprise humaniste, écologique et locale après le déconfinement, des personnes ont tracé à la craie un peu partout des carrés de 4 m² par terre. Elles l'ont fait de manière pacifique et en respectant les distances sanitaires. Or, la police a demandé les identités sans respecter les distances de sécurité et a délivré des amendes sans évoquer le délit, sans sommation ni ordre de circuler. Les interpellés, qui se sont retrouvés au poste, ont subi une privation de liberté dans des cellules sales et sans gel hydroalcoolique.

Aujourd'hui même, nous apprenons qu'une partie de ces personnes qui ont tracé des carrés à la craie ont reçu des amendes de 750 francs au motif de s'être trouvées dans un rassemblement de plus de cinq personnes et pour avoir organisé une manifestation non autorisée. Parallèlement, au niveau national, Amnesty International Suisse s'est inquiétée de possibles dérives dont les médias se sont fait le relai.

Messieurs et Mesdames les conseillers et conseillères municipales, réfléchir à un futur plus ouvert, solidaire, respectueux du vivant et de la cohésion sociale est une nécessité. Ma question est la suivante: comment le Conseil administratif se positionne-t-il face à ces événements et à d'autres risques de dérives policières liberticides?

La présidente. Qui répond? La police... Monsieur Barazzone? (*Remarque.*) Vous avez la parole, Madame la maire...

M^{me} Sandrine Salerno, maire. C'est une question qui devrait être posée au Canton, pas au Conseil administratif de la Ville de Genève.

M. François Mireval (S). Ma question concerne l'ordre du jour de ces séances extraordinaires qui sont des séances extraordinaires dans tous les sens du terme. Je déplore, comme d'autres élus, la disparition dans cet ordre du jour

de tout ce qui concerne les pétitions, puisqu'il y avait un certain nombre de rapports sur pétitions. Par essence, les pétitions traitent de sujets que les signataires, une partie de la population donc, estiment être urgents, d'autant que certains de ces rapports attendaient déjà depuis plusieurs mois d'être traités en séance plénière. Je souhaite donc savoir qui du Conseil d'Etat, du Conseil administratif, du bureau ou d'une autre entité a décidé de les retirer de notre ordre du jour et pour quelles raisons.

La présidente. Je vais répondre. C'est le bureau qui a fait l'ordre du jour ainsi simplement parce que nous nous sommes fait retoquer sur la longueur de notre ordre du jour. On nous a priés de bien vouloir le diminuer drastiquement. Tous les rapports, d'ailleurs, je vous le rappelle, traitent de prestations à la population. Nous avons défendu l'idée que les conseillères et conseillers municipaux étaient encore là pour défendre soit l'objet soit les rapports, mais nous avons été priés de réduire, réduire... Voilà pourquoi.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). J'ai une question concernant les logements d'urgence. Depuis le début de la pandémie, sous l'égide de la Ville de Genève, le site de la caserne des Vernets propose des logements aux sans-abris du canton. Est-il envisagé de pérenniser cette mesure?

La présidente. Qui veut répondre? M^{me} Alder vous répond.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question. Il est vrai que dès le début de la crise sanitaire, la Ville de Genève, dans le cadre du plan de l'organe communal de coordination et de conduite des moyens d'intervention et de soutien des services municipaux en cas de situation exceptionnelle (ORCOC) – et la crise du Covid que nous vivons est quelque chose d'assez extraordinaire – le Conseil administratif a eu immédiatement le souci de mettre à l'abri cette population en grande vulnérabilité que sont les sans-abris. C'est la raison pour laquelle le commandant Schumacher avait négocié avec le Canton la mise à disposition de la caserne des Vernets.

Ce site présentait l'avantage à la fois de mettre en sécurité les personnes qui devaient être en confinement, puisque c'est évidemment déjà très difficile pour un sans-abri d'être confiné, et aussi de mettre en quarantaine les personnes qui étaient susceptibles d'être porteuses du virus ou qui étaient malades. C'est une

immense organisation socio-sanitaire qui a été mise sur pied. Elle permettait le cas échéant d'accueillir jusqu'à 400 personnes. Actuellement, il y a plus de 200 personnes dans ce dispositif.

Concernant sa pérennisation aux Vernets, nous nous sommes enquis auprès du Conseil d'Etat pour savoir jusqu'à quand nous étions dans la nécessité de maintenir ce dispositif. Le Canton nous a priés de garder à l'abri toutes ces personnes en tous les cas jusqu'au 15 juillet. Le prochain Conseil administratif se déterminera quant à la nécessité ou non de poursuivre cet hébergement d'urgence. Sachez toutefois que le site de la caserne des Vernets est voué à disparaître puisqu'un grand projet d'urbanisation est quasiment entré en force. Je ne peux donc pas vous en dire plus en l'état.

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

Le présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. La parole est à M^{me} Maria Casares.

M^{me} Maria Casares (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse, je crois, à M^{me} la maire. C'est au sujet de l'état civil. Deux voisins de la Servette m'ont interpellée parce qu'ils ont besoin d'un certificat d'existence. Ils ont un ancien certificat qui émane de ce service. Apparemment, c'est fermé et c'est impossible d'obtenir le renouvellement de ce document par internet. Est-ce que la Ville de Genève peut mettre en place un système pour pallier ce problème? Est-ce que c'est possible de le faire? J'entends et comprends bien qu'il doit y avoir des mesures de protection pour les employés de la fonction publique municipale, mais d'autres solutions sont envisageables, et je demande à la Ville de Genève de le faire.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale, pour cette question. J'aimerais peut-être quand même rappeler que, depuis le début de la crise, le Service de l'état civil de la Ville de Genève est le seul à fonctionner, à délivrer des prestations à la population – même à permettre évidemment des mariages – et ce n'était pas facile de maintenir les prestations tout en protégeant le public et nos collaboratrices et nos collaborateurs.

Je suis surprise de cette question, car il est tout à fait possible aujourd'hui de demander un certificat de vie si c'est nécessaire. Je demanderai donc à M^{me} la

conseillère municipale de m'envoyer un message et de me communiquer le nom de ces personnes. Je m'enquerrai auprès de la cheffe de service pour savoir ce qui s'est passé.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Le Conseil administratif a-t-il la moindre idée des coûts directs ou indirects de la crise sanitaire pour la Ville de Genève? A combien se montent les frais actuels ou supplémentaires et à combien vont s'élever les pertes fiscales et autres pertes pour cette année si particulière ou les suivantes? En avez-vous fait une estimation et comptez-vous en tenir le Conseil municipal informé?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. J'aimerais tout d'abord rappeler que cette crise n'est pas derrière nous. On est encore dans la crise, donc c'est compliqué de nous demander aujourd'hui si on peut faire un décompte des pertes fiscales... S'agissant des pertes fiscales, certainement pas, puisque ça va quand même être très compliqué d'estimer les pertes fiscales de l'année 2020 alors qu'on est au mois de mai 2020. Je vous rappelle que pour les personnes physiques, on fait une consolidation de l'année fiscale sur à peu près sept ans. Pour les personnes morales, c'est cinq ans. Il faudra donc que M^{me} Arlotti soit patiente avant de savoir exactement combien a pesé l'année fiscale 2020. C'est le premier point.

Est-ce que nous nous sommes intéressés aux éventuelles pertes mais aussi aux manques de recettes pour la Ville de Genève – c'est le deuxième point? La réponse est oui, bien évidemment. Le Conseil administratif est en train de faire ce qu'on appelle une comptabilité analytique. Nous avons introduit un code particulier, Covid-19, qui nous permettra, lorsque nous rendrons ou plutôt lorsque nos successeurs rendront les comptes de l'année 2020, d'avoir notamment une estimation des charges supplémentaires. Il en a été fait état, M^{me} Esther Alder a parlé notamment du dispositif de la caserne des Vernets, qui coûte cher à la Ville mais qui était essentiel pour la Ville de Genève. On pourra donc à la fois faire un décompte des charges supplémentaires que la pandémie a fait peser sur les épaules de la Ville de Genève mais aussi analyser quels sont les manques de recettes que la Ville de Genève a dû subir durant cette pandémie.

C'est aujourd'hui beaucoup trop tôt pour donner les chiffres. Plusieurs journalistes se sont d'ailleurs intéressés à la chose. Il y a notamment eu un article de Marie Prieur, je crois, dans le *GHI*, qui avait exactement la même question que M^{me} Arlotti. Nous avons apporté toutes les réponses qui, à ce stade, ne peuvent être qu'approximatives puisqu'on est encore en pleine pandémie, même si elle est effectivement moins forte sur le plan sanitaire.

M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S). Je m'adresse au magistrat Rémy Pagani en revenant sur une question malheureusement restée sans réponse concernant le grave point noir que constitue la traversée cyclable rive gauche-rive droite par la gare de Cornavin, auquel il est d'ailleurs urgent de remédier. Pendant cette triste pandémie de coronavirus, le nombre de cyclistes a fortement augmenté, étant donné le bien-être que procure le vélo pour la santé physique et morale.

Hier soir, en deux ou trois clics, quelques milliers de cyclistes se sont exprimés à propos de la sécurité qui manque gravement en ville de Genève sur certains points. Nous avons le droit à notre sécurité. A Cornavin, le cycliste se trouve en grave danger car l'aménagement se termine à Notre-Dame, puis il doit se débrouiller tant bien que mal sur les rails de tram.

Nous vous avons proposé, Monsieur le magistrat, de suivre le tracé existant qui se fait très rapidement en traversant en direction du passage du tunnel, qui est actuellement très peu fréquenté, puisque cela pouvait rapidement résoudre ce grave problème de sécurité pour les cyclistes.

Je suis très contente de la belle élection de M. Gomez, le président de Pro Vélo, que je félicite, je profite de le dire, et qui va prendre la relève; je voulais savoir si quelque chose serait engagé très rapidement. Je vous remercie de votre réponse.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale, il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M^{me} Annick Ecuyer.

M^{me} Annick Ecuyer (EàG). Merci à la présidence. Ma question s'adresse à la présidence ou au bureau. Pourquoi quelqu'un du public qui réagit par un geste déplacé est exclu manu militari de la salle alors que, lorsqu'un parlementaire de l'Union démocratique du centre tient des propos xénophobes dans cette enceinte, notamment en désignant l'ensemble des mineurs non accompagnés comme des menteurs et des délinquants (*protestations*), merci... il n'a pas droit à un avertissement? Dois-je rappeler que le règlement est très clair sur ce sujet? Alors que le racisme et la xénophobie sont en hausse en Suisse, comme le relevait la Radio Télévision Suisse, il est du devoir de la présidence de ne pas laisser faire et de donner ainsi caution à de tels propos par son silence. Est-il acceptable que le parlement envoie à la population le message que l'on peut tenir des propos racistes ou xénophobes dans cette institution mais que, par contre, il ne faut surtout pas réagir, comme l'avait fait la personne du public, lorsque l'on est ciblé?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement et au moment opportun. La parole est à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. La Ville de Genève a financé la rénovation de quatre cinémas indépendants. Trois d'entre eux ont rouvert, ils ont été rénovés. Le quatrième, le Scala, doit encore l'être. Cette rénovation a été un succès en tant que tel et aussi de par l'apport d'un nouveau public à ces salles. Sauf que le Covid-19 a confiné le public, fermé les salles et les a privées de toutes ressources, sauf du streaming, qui ne compense toutefois pas la perte de billetterie. Or, pour ces salles qui ne peuvent précisément compter que sur les ressources de billetterie, ces deux mois ont été ravageurs et ils risquent fort de continuer à l'être durant les mois à venir.

Est-ce que la Ville de Genève a prévu un dispositif d'aide financière directe ou indirecte pouvant être accordé à ces salles indépendantes de quartier en attendant que le public revienne? La démarche de politique culturelle de la Ville de Genève consiste à affirmer la légitimité de la présence de salles indépendantes dans les quartiers. Il serait tout de même assez navrant que cette démarche politique qui a été celle du Conseil administratif et du Conseil municipal soit bloquée par un virus minuscule.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Virus minuscule mais néanmoins redoutable... (*Remarque.*) Oui, je sais, je m'éloigne du micro... Je ne sais pas si on m'entend assez... Je ne sais pas si c'est à cause des sachets. (*Les micros de la salle sont munis d'un sachet de protection. Le magistrat enlève le sachet.*) Ça ira mieux sans sachet... Personne d'autre ne va utiliser ce micro aujourd'hui de toute façon, je pense donc que ça va aller... (*Remarque.*) Je le désinfecterai personnellement... Revenons au sujet.

Votre question est tout à fait pertinente, Monsieur le conseiller municipal. La bonne nouvelle, c'est que les travaux des salles du Scala ont pu commencer ces jours. Ils avaient pris du retard comme beaucoup d'autres chantiers en raison de la crise du Covid-19, mais ils ont pu commencer ces jours, et on s'en réjouit. C'est la dernière étape que votre Conseil avait soutenue à l'époque à une large majorité et qui est cofinancée par des fonds publics et privés de mécènes. Vous avez raison de le dire, on voit la différence avec les autres salles qui ont été rénovées, que ce soit le City ou le Cinélux, qui attirent désormais un autre public, ou le Nord-Sud qui est magnifique. Ça valait vraiment la peine pour garantir encore et toujours la diversité de l'offre filmique sur le territoire genevois. Ce projet reste donc totalement pertinent.

Maintenant, ces salles peuvent a priori avoir accès aux mêmes mécanismes de soutien qui sont en vigueur pour l'ensemble des acteurs et actrices culturels. Bon, déjà, la Ville de Genève a maintenu les subventions. Ce n'est pas le cas pour les cinémas en l'occurrence, mais c'est vrai pour d'autres institutions culturelles

et c'est déjà très important. Et puis les entreprises culturelles à but non lucratif – alors on est dans un champ d'interprétation, certes – peuvent soumettre des dossiers d'aide au titre de l'aide fédérale, avec la condition préalable, je l'ai dit tout à l'heure, d'avoir demandé d'abord la RHT à l'assurance-chômage. C'est important de savoir qu'il faut l'avoir demandée et pas forcément de l'avoir obtenue. Heureusement d'ailleurs puisque, entre-temps, les réponses sont largement négatives, étant donné la pression du SECO. Mais disons que c'est une des possibilités. Il y a aussi des prêts sans intérêts sur cinq ans... Il y a toute une série de mécanismes. C'est clair que la Ville de Genève sera attentive à ce que ces cinémas puissent surmonter la crise le mieux possible, car ce serait effectivement plus que regrettable qu'à cause de cette crise tout l'effort collectif qui a été mis dans ce projet soit réduit à néant.

Je précise aussi, vous l'avez dit, Monsieur le conseiller municipal, que cette crise a montré à la fois que, dans certaines situations, l'offre numérique au sens large peut pallier très partiellement l'indisponibilité de l'offre présente, mais aussi qu'elle ne la remplace certainement pas, notamment en termes de qualité relationnelle. C'est le cas typiquement lorsque vous allez voir un film ensemble à plusieurs dans une salle ou quand vous allez au théâtre ou au concert.

Elle a montré aussi que la chaîne économique n'était évidemment pas du tout la même, et je relève à quel point les artistes, qui ont été très créatifs, réactifs et innovants pendant cette crise pour essayer au moins d'exister par les outils numériques, ont pu confirmer si besoin en était, mais ils le savaient déjà, à quel point le travail sur le numérique est beaucoup moins rémunéré, voire pas du tout rémunéré par rapport à ce qui se ferait dans le travail présentiel classique. Ça, c'est un vrai défi, et je profite d'en parler parce que c'est très politique. Ça se discute à Berne, ça n'a rien à voir avec le Covid-19, mais dans le nouveau message quadriennal du Conseil fédéral pour le financement de la politique culturelle fédérale pour 2021-2024 aux Chambres fédérales, il y a une clause qui va faire beaucoup débat. Cela consiste à obliger enfin les opérateurs télécom et internet actifs dans ce pays, qu'ils soient suisses ou étrangers, à contribuer à la production audiovisuelle comme le fait aujourd'hui la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). Swisscom a échappé soigneusement jusqu'à présent à cette obligation, et c'est un scandale. C'est aussi le cas de Netflix et des autres, et j'espère vivement que les Chambres fédérales seront cohérentes et arrêteront de charger uniquement la SSR avec cette obligation, car c'est un moyen parmi d'autres d'assurer des moyens à long terme pour la diversité de la production et de la diffusion audiovisuelle dans ce pays.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Pour continuer sur cette ligne – c'est une question qui s'adresse à M. Kanaan – on a effectivement tous les dispositifs, les leviers de soutiens dont vous venez de parler. La Ville de Genève a octroyé des subventions

dans l'urgence; cela dit, quel est le plan que vous envisagez, la stratégie pour la suite, sachant qu'il y a effectivement des conditions? Parce qu'il faut quand même prévoir des scénarii.

Aujourd'hui, le cadre qui est posé empêche très clairement les gens de créer. C'est un cadre tellement contraignant qu'on sait très bien que c'est plutôt un empêchement qu'autre chose. Donc, est-ce que la stratégie va être de maintenir des subventions et, si oui, jusqu'à quand, de façon que les artistes soient rétribués pour qu'ils puissent, plutôt que de faire des représentations, axer tout le travail artistique sur du travail de recherche pendant un temps jusqu'à ce que les représentations puissent de nouveau avoir lieu – il y a cette option qui est possible – ou alors effectivement de pallier ce que le chômage ou la Confédération n'octroie pas? C'est la question de la stratégie.

Dernière question, à très court terme, on a quand même le Festival de la Bâtie. A ce jour, on ne sait pas s'il va pouvoir se tenir et dans quelles conditions. Je pense qu'au mois de mai les gens devraient pouvoir déjà savoir si cet événement aura lieu ou non.

(La présidence est reprise par M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente.)

La présidente. Monsieur Kanaan, vous avez la parole...

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, vos questions sont extrêmement pertinentes, et je vais être très honnête avec vous, je n'ai pas réponse à tout. Je vais commencer par la fin, d'ailleurs, parce que c'est un très bon exemple. Nous sommes en contact extrêmement étroit avec le Festival de la Bâtie pour les raisons que vous évoquez, mais tant que nous n'avons pas de décision claire sur le cadre dans lequel nous nous situons, au-delà de fin août, il est juste impossible matériellement de vous dire de manière définitive et avec des certitudes si le festival peut se jouer de manière classique comme on l'imagine et comme on le connaît, ou sous une autre forme ou pas du tout. D'ailleurs, la direction du festival, Claude Ratzé et son équipe, travaillent activement à plusieurs scénarii.

J'aimerais prendre un exemple qui est beaucoup plus proche et qui nous sert un peu, puisque j'essaie de prendre chaque situation comme une occasion de faire des laboratoires pour trouver des solutions. Je prends l'exemple du Théâtre de l'Orangerie, très apprécié durant l'été au parc La Grange. J'aimerais féliciter Andrea Novicov et son équipe qui ont vraiment réfléchi concrètement et qui vont proposer une offre hors murs. Ils auraient pu jouer à l'intérieur de l'Orangerie,

mais en réduisant la jauge à un point tel que ça devenait un peu absurde. Ils vont donc proposer une offre – je vous passe les détails, ce sera communiqué en temps utile – avec l'appui des instances cantonales qui doivent valider ou en tout cas donner un avis, que ce soit le Service du médecin cantonal ou l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, de manière à garantir la sécurité du personnel artistique et technique et du public.

On est en train de trouver une solution, mais c'est compliqué parce que toute branche de ce pays doit se conformer à un plan de protection de la branche. Les bibliothèques l'ont fait avec Bibliosuisse, les musées l'ont fait avec l'Association des musées suisses – c'est fait, c'est sous toit. Le gros défi, et vous l'avez cité, Madame Pérez, c'est dans le domaine des arts vivants. Nous avons effectivement vu des projets de plans de protection de branche pour la musique et le théâtre – ce n'est pas encore terminé – qui couvrent aussi la danse et les autres arts scéniques. Or, cela pose effectivement de très nombreuses questions. Ça a ouvert un débat homérique entre les acteurs et actrices culturels – et je comprends vraiment que ce débat ait lieu. Il y a ceux et celles qui disent que ça ne fait plus aucun sens parce qu'on n'a plus le droit de se rapprocher l'un de l'autre, du coup comment voulez-vous danser alors que le contact est interdit?... D'autres disent, oui mais c'est peut-être l'occasion de réinventer quelque chose, en tout cas de s'adapter parce que sinon on ne joue plus du tout. A ce stade, je ne prends pas position de manière définitive parce le débat doit avoir lieu. Effectivement, ce n'est pas encore finalisé.

La prochaine étape formelle, je le redis, c'est une décision que va prendre le Conseil fédéral la semaine prochaine, le 27 mai. Ce qui est à peu près certain, c'est déjà connu, c'est que l'interdiction des événements de plus de mille personnes restera en vigueur. Ça nous a conduits par exemple à l'annulation du festival Musiques en été, la scène Ella Fitzgerald. C'est triste mais c'est ainsi. Je sais que Ciné Transat a renoncé aussi parce que ça ne faisait plus aucun sens, même si, en théorie, ils auraient pu organiser les distances et un contrôle de jauge.

Donc, dans l'ordre, à très court terme, nous accompagnons du mieux que nous pouvons les acteurs culturels qui maintiennent leur projet pour les prochains mois, à savoir l'Orangerie et la Bâtie, sous réserve des règles qui seront applicables au fur et à mesure, en les aidant à trouver d'autres formes. Ça peut même être des soutiens financiers en fonction des changements de formes organisationnelles qu'ils proposeraient.

Deuxièmement, je viens de donner mandat à mon département, sous différentes formes, d'organiser avec les artistes et acteurs culturels de terrain une offre culturelle estivale légère qui remplace quelque part ce que nous avons dû annuler. Et les annulations sont nombreuses, c'est douloureux: la Fête de la musique, la Nuit de la science, la Nuit des musées, Musiques en été... Du coup, nous avons

aussi économisé quelques moyens, pas tout, puisque nous avons quand même essayé de garantir les engagements auprès des artistes. Toujours est-il que nous avons quelques moyens que nous réinvestirons dans des formes beaucoup plus légères et dispersées, dans le bon sens du terme, dans l'espace public et dans les institutions afin de quand même faire vivre l'été genevois et, du coup, de donner aussi de l'emploi dans la mesure du possible. Ce ne sera pas énorme, mais tout de même. Et quand je parle d'artistes, ça peut être du théâtre de rue, ça peut être de la musique bien sûr, de la danse, ça peut être des contes. Nous allons réfléchir à la forme exacte que peut prendre cette initiative, soit en programmation directe, soit en appel à contributions. D'ailleurs les artistes eux-mêmes viennent vers nous avec des idées intéressantes.

Parallèlement, j'aimerais vraiment faire un processus de consultation du milieu pour préparer la rentrée ensemble. Effectivement, toute l'Europe discute des arts vivants. Je suis le débat qui se passe en Allemagne, en France et ailleurs, en Belgique et ainsi de suite car toutes et tous se posent les mêmes questions. Il est évident que ça dépendra beaucoup aussi de l'évolution de la courbe épidémiologique. Si la décrue actuelle se confirme – on l'espère toutes et tous – et qu'il n'y a pas de deuxième vague, je pense que les choses vont se décanter. Mais c'est clair que si, par malheur, il y avait des reprises de courbes de contamination – je n'en sais rien, je ne suis pas expert – les choses se crisperaient à nouveau. Par exemple, pour la musique, quand je vois les consignes qui sont données aux orchestres classiques, où il faut disperser les musiciens et musiciennes en raison des risques sanitaires, notamment pour les instruments à vent, c'est vrai que ça pose des questions assez fondamentales.

Donc je vais être honnête avec vous, Madame Perez, à part d'être très actif pour l'été avec les gens de terrain – j'en prends l'engagement – je n'ai pas toutes les réponses aujourd'hui. Mais c'est clair que nous ferons tout ce qu'il faut pour accompagner les acteurs et actrices culturels individuellement et collectivement.

Dernière chose, pour le très court terme, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a tout un dispositif de soutien qui malheureusement a des failles et qui ne couvre pas toutes les situations. Il y a pas mal de personnes, surtout celles qui sont intermittentes et qui déjà en temps normal sont en situation précaire, ou qui sont issues d'autres métiers de la culture, pas seulement des artistes, qui peuvent demander l'allocation perte de gain (APG). Mais il est clair qu'en fonction de revenus passés très faibles, les APG sont évidemment d'autant plus faibles. Eh bien, ces personnes qui ont demandé à les racheter ne les ont pas toujours tout de suite. Nous sommes en train de voir avec le Canton et les autres partenaires si nous pouvons compléter le dispositif fédéral avec d'autres dispositifs locaux dans la mesure où il ne s'agit pas seulement d'aider ces personnes mais aussi de préserver le tissu créatif, les métiers et le savoir-faire qu'on a dans ce canton, qui est très riche. Je vous remercie.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif, peut-être à M^{me} Salerno. Comme on l'a dit, nous avons reçu un avis du Conseil d'Etat nous informant que le Conseil administratif avait désigné M^{me} Sophie Dubuis comme représentante de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Genève (BCGe). Au moment où il va falloir répondre à la crise climatique et où le système libéral a pour le moins montré ses limites, comment se fait-il que le Conseil administratif à majorité de gauche place une membre éminente du Parti libéral à un poste clé pour ce qui est l'un des leviers que nous avons pour influencer sur les investissements et choix économiques qui seront nécessaires pour répondre aux défis écologiques qui nous attendent? Avec tout le respect que j'ai évidemment pour les membres du Parti libéral-radical et pour cette dame que je ne connais pas, je me demande néanmoins s'il n'y avait vraiment pas une personne plus adéquate pour représenter la Ville de Genève au sein de la BCGe après M. Carasso.

La présidente. La question vous est adressée, Madame Salerno...

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Merci, Madame la présidente... (*Le micro de M^{me} Salerno ne fonctionne pas.*) Ça ne fonctionne pas... Ah, voilà, super... Je pensais que c'était comme M. Kanaan à cause de son petit sachet... A la question de M. Gisselbaek je répondrai très simplement. M^{me} Sophie Dubuis était la meilleure candidate. Elle a été choisie et désignée par le Conseil administratif. Sa candidature a été validée par le Conseil d'Etat et par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. Je lui souhaite un excellent mandat au sein de ce conseil d'administration qui va être passionnant.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Ma question s'adresse à M. Pagani, qui est absent malheureusement, mais je suis sûr qu'on va pouvoir me répondre. J'aimerais savoir si les chantiers de la Ville de Genève ont ouvert cette semaine et aussi connaître les surcoûts que l'on peut avoir après l'arrêt de ces chantiers. J'aimerais savoir encore s'il y a eu des revendications des entreprises et si vous en êtes assailli. Ce serait une réponse intéressante à avoir.

La présidente. M. Pagani va arriver normalement... Il m'a envoyé un message, il devrait arriver vers 19 h 10. De toute façon il vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Omar Azzabi.

M. Omar Azzabi (Ve). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au magistrat Barazzone et concerne le désengagement de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Genève-Ville. Auriez-vous des éléments confirmant le dysfonctionnement dénoncé dans la presse le jeudi 16 avril dernier pouvant également responsabiliser d'une manière ou d'une autre l'autorité de tutelle cantonale? Pourrons-nous compter sur l'ORPC Genève-Ville en cas de deuxième vague d'épidémie Covid-19? Le Conseil administratif compte-t-il faire la lumière sur le dysfonctionnement qui, semble-t-il, n'est pas limité à la seule ORPC Genève-Ville?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Vous mentionnez des dysfonctionnements allégués, Monsieur le conseiller municipal. En fait, ces dysfonctionnements ont eu lieu sous commandement cantonal. Ce n'est pas la cellule professionnelle et l'unité professionnelle de la Ville qui était en cause mais bien les astreints. Je vous prie donc de bien vouloir poser cette question au Conseil d'Etat qui était l'organe politique responsable de la conduite de ces opérations.

M. Jean Zahno (UDC). Ma question est adressée à M^{me} la conseillère administrative Alder et concerne les établissements médico-sociaux (EMS) Les Bruyères et Val Fleuri qui vivent en mode confiné. Les résidents des Bruyères sont souvent d'anciens de la rive gauche et de Champel. Des questions ont été posées pour savoir ce qui se passait tout près de chez nous, mais peu d'informations nous sont parvenues à ce sujet. Ma question concerne donc le taux de mortalité au sein des EMS Les Bruyères et Val Fleuri durant cette période difficile du Covid-19.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de cette question qui devrait clairement être adressée au Canton. Néanmoins, je puis vous dire, d'après les éléments qui ont été portés à notre connaissance, que la moitié des décès dus au Covid-19 concernent des personnes qui séjournaient dans les EMS.

M. Tobias Schnebli (EàG). Permettez-moi de m'étonner quand même de la façon dont vous faites appliquer cet ordre du jour, Madame la présidente. En effet, l'arrêté du Conseil d'Etat du 23 avril exige que l'exécutif fasse une information de toutes les mesures prises à titre provisionnel dans l'urgence et commandées par les intérêts de la commune. Nous avons eu droit à deux ou trois phrases de M^{me} Salerno et à une réponse de M. Kanaan à des questions mais pas à une

information de l'exécutif sur toutes les mesures qui ont été prises. Or, vous nous demandez à nous qui ne pouvons même pas déposer de nouveaux objets d'épuiser notre temps de questions orales avec nos demandes d'éclaircissements sur ce sur quoi l'exécutif a agi ou non à la suite de la crise pandémique. Mais bon, je me plie à vos exigences...

Ma question s'adresse M^{me} Salerno. L'exécutif et notamment son département a très rapidement pris une mesure d'exonération des locataires commerciaux de la Gérance immobilière municipale (GIM) dont l'activité était interdite, sur ordre des autorités fédérales. Cela concerne les cafés, les restaurants, les coiffeurs, entre autres.

Cela dit, de nombreux autres artisans, commerçants, petites et moyennes entreprises qui sont locataires de locaux commerciaux et qui ont de très grandes difficultés, voire qui ont été empêchés de continuer leurs activités demandent aussi des exonérations de loyers. S'ils ont la chance d'être locataires de bailleurs privés, ces commerçants peuvent bénéficier de l'accord tripartite conclu entre l'Etat, l'ASLOCA et les bailleurs privés. Ceux qui sont locataires à la GIM, en revanche, n'ont pas cette possibilité de demander des exonérations de loyer totales, partielles ou pour une période, et il y en a de nombreux qui sont effectivement dans de grandes difficultés pour payer leur loyer. La seule chose qu'offre la Ville, c'est une prolongation du délai de paiement, à nonante jours au lieu de trente, alors que le chiffre d'affaires manque gravement pour plusieurs de ces entreprises.

La GIM qui a reçu plusieurs demandes d'exonérations ces derniers temps – je le sais – répond défavorablement à cette demande. Pourquoi la GIM ne peut-elle pas accorder à ces locataires de locaux commerciaux durement frappés par cette crise pandémique un soutien tel que le prévoit l'accord entre l'Etat et les bailleurs privés?

La présidente. M^{me} Salerno vous répond, Monsieur Schnebli.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. D'abord, ce n'est pas la GIM qui décide de ces mesures, c'est le Conseil administratif. La GIM les applique, et je le dis à dessein parce qu'on a souvent tendance dans cette enceinte à cibler particulièrement un service comme s'il était à la fois celui qui fait la norme et celui qui l'applique. Il est uniquement celui qui l'applique. C'est le Conseil municipal ou le Conseil administratif qui prend les décisions.

En l'occurrence, M. Schnebli a raison de le souligner, la Ville de Genève a été le premier exécutif à décider d'exonérer... – deux mètres, Monsieur

Holenweg! – d'exonérer entièrement sans aucune formalité administrative ses locataires qui étaient tenus par l'injonction fédérale de fermer leurs établissements. C'est une perte locative forte pour la Ville de Genève, de 1,2 million de francs par mois. Cette mesure, nous l'avons prise tout au début de la crise voyant bien que, si on obligeait certaines et certains commerçants locataires de la GIM à fermer, ils auraient forcément une difficulté relative ou certaine à s'acquitter du loyer.

Maintenant, M. Schnebli fait référence à l'accord qu'a passé le Conseil d'Etat. M. Maudet a souhaité que cet accord ne concerne que les privés, pas les structures publiques, que ce soit la Ville ou les caisses de pension et fondations de droit public, qui elles aussi peuvent être et sont souvent d'ailleurs propriétaires. Elles sont donc exclues du fameux accord auquel M. Schnebli a fait référence. Je ne peux que le déplorer, mais c'est la décision du Conseil d'Etat.

Est-ce que la décision du Conseil d'Etat est plus clémente que celle de la Ville de Genève? Non, la proposition du Conseil d'Etat, c'est aussi une exonération de deux mois de loyer qui équivaut exactement à ce que la Ville de Genève a proposé à ses locataires. Pas tous ses locataires, c'est sûr, uniquement ceux qui étaient contraints de fermer pour des raisons de Covid-19. Le chiffre d'affaires des autres, et on ne le nie pas, a certainement largement été entamé, mais ils n'avaient pas la même obligation de fermeture. C'est donc ainsi que nous avons opéré notre choix.

Si vous voulez exonérer tous les locataires d'arcades commerciales de la GIM, ça va faire énormément de monde et beaucoup de manque à gagner dans les caisses de la Ville de Genève, d'autant que vous pourriez même l'étendre en définitive à des locataires de logements privés de la Ville de Genève, puisque certains d'entre eux ont une activité d'indépendants. Peut-être qu'ils n'ont pas pu l'exercer, peut-être que pour eux aussi c'est difficile de payer le loyer de leur logement. Je ne le dis pas par provocation, je le dis parce que j'ai aussi reçu des demandes d'exonération de loyer de logement de la part de certains de nos locataires qui sont certainement fondées. Sauf que, si on propose à tous nos locataires de locaux commerciaux et de logements une exonération du montant du loyer, ça va faire beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent. Ce n'est pas la décision que le Conseil administratif a prise.

Le futur Conseil administratif pourrait revoir les positions qui ont été les nôtres, les juger différemment, proposer a posteriori des exonérations de loyers. Encore faudra-t-il définir des critères clairs, applicables à chaque locataire de la même manière pour éviter une inégalité de traitement. C'est par contre inutile d'imaginer qu'on pourrait analyser les 5000 baux de la Ville de Genève avec des critères que poserait l'exécutif parce que ça signifierait un surcoût administratif très important.

En résumé, vous l'avez compris, nous avons fait un geste. Nous avons fait un geste qui nous semblait juste, essentiel tout au début de la pandémie. Il a coûté 1,2 million de francs par mois et il aura concerné deux mois de loyer. C'est vrai que certaines personnes se voient gravement préjudiciées dans leur activité économique, et pour celles-là nous ne sommes pas entrés en matière, l'accord cantonal excluant d'emblée les collectivités publiques ou parapubliques.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ma question s'adresse à M. Pagani qui n'est pas là non plus, mais comme on doit lui envoyer ses questions par écrit, je pense qu'il répondra de toute façon. Je voulais demander à M. Pagani si, pour son dernier tour de piste, il ne pouvait pas avoir un peu d'empathie pour les entrepreneurs, les commerçants, les artisans, les indépendants qui viennent pour beaucoup de recommencer leur activité, qui ont payé un très lourd prix, puisque beaucoup d'entre eux ont vu l'arrêt de leurs affaires. Or, ils se retrouvent tout d'un coup coincés en ville avec ces autoroutes à vélo mises en place à la hussarde, on peut le dire, puisque ça a été fait en une nuit. Ces nouvelles pistes à vélos créent des bouchons et des embouteillages qui mettent encore en plus en péril les affaires de ces entrepreneurs, ces commerçants, ces artisans et ces employés.

Bien que je sois une membre de Pro Vélo, quand j'entends que même au sein de ce parlement certains comme M^{me} Corinne Goehner-da Cruz en demandent encore plus, je suis choquée. Aussi je demande à M. Pagani s'il ne peut pas mettre fin le plus rapidement possible à ces essais qui ont créé une situation chaotique à Genève. On dit que le vélo est bon pour la santé, mais lorsqu'on crée des bouchons et des embouteillages, que les particules et les gaz nocifs sont augmentés encore plus et qu'il y a un stress qui met la santé de toute la population en danger, je crois que là on fait tout faux. Ma question est donc de demander à M. Pagani de défaire aussi rapidement ce qu'il a fait en une nuit et le plus vite possible.

La présidente. En son absence, je ne peux que redire ce qu'on a déjà dit: il vous répondra ultérieurement. Vous voulez répondre, Madame Salerno...

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je vais répondre parce que ça évitera à mon collègue, M. Pagani, lorsqu'il reviendra, d'être submergé par le flot de questions. Celle-ci est éminemment politique, avec un petit côté provocateur quand même. Poser la question, c'est obligatoirement y répondre. Non, M. Pagani ne défera pas en nuit ce qu'il a fait. Ce n'est pas uniquement M. Pagani d'ailleurs. Je rappelle quand même qu'il y a une décision du Conseil d'Etat et qu'elle a largement été communiquée.

La proposition de M. Pagani a été exposée au Conseil administratif. Est-ce qu'on reviendra en arrière sur cette période encore particulière du Covid-19? La réponse est non. L'actuel Conseil administratif ne reviendra pas en arrière. Charge au prochain peut-être de désobéir ou de casser le contrat de confiance avec l'Etat, la parole donnée sur la circulation sur notre territoire.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à M. Kanaan dans un premier temps peut-être mais aussi à l'ensemble du Conseil administratif. Elle concerne la mise en place dans l'immédiat de divers gestes de soutien et de solidarité pour tous ceux qui ont travaillé pendant la pandémie pour que la vie continue dignement, comme le personnel médical, les caissières, les magasiniers, les chauffeurs, les livreurs, les nettoyeurs et les nettoyeuses. Ces gens d'en bas ont prouvé encore une fois que la vie et l'histoire aussi sont faites par eux, ces gens d'en bas qui travaillent souvent avec des bas salaires et dans des conditions difficiles.

Dans ce sens, je pense qu'un geste vis-à-vis de ces secteurs de la part de la Ville de Genève, par exemple la gratuité des piscines pendant l'été – espérons qu'elles vont rouvrir le mois prochain – serait la moindre des choses. Monsieur le magistrat, serez-vous capable de mettre en place toute une série de gratuités pour les gens de ces secteurs?

La présidente. Qui répond? M. Kanaan vous répond.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, tout d'abord je relève que vous avez raison de rendre hommage à l'ensemble des personnes qui, même en période aiguë de la crise, et surtout en période aiguë de la crise, ont travaillé, et ils ne l'ont évidemment pas fait en télétravail, puisque leur métier exige une présence physique, que ce soit le personnel soignant, le personnel de vente dans les magasins et les pharmacies, les transports, la sécurité, la Poste et ainsi de suite. Ces personnes ont effectivement joué un rôle absolument fondamental pour que notre société continue à fonctionner, y compris dans cette période extrêmement difficile.

J'aimerais rendre hommage aussi aux services publics en général, et notamment au personnel municipal, et je pense que l'ensemble du Conseil administratif s'y associe dans la mesure où chacun et chacune a joué son rôle, que ce soit sur des secteurs de haute activité comme dans le domaine social, sous l'égide de notre collègue Esther Alder, ou dans des secteurs qui ont dû être provisoirement mis en veilleuse, tout en préservant les missions essentielles, comme dans mon domaine de la culture et du sport.

La Ville a déjà déployé – je ne vais pas refaire la liste, ça a déjà en partie été évoqué – de très nombreuses mesures de soutien, comme de ne pas encaisser certains types d'émoluments ou de taxes sur l'espace public, ou des mesures d'aides dans le domaine culturel et sportif. Nous continuons à examiner toute opportunité de le faire. La première priorité aujourd'hui, on l'a relevé tout à l'heure, c'est effectivement de soutenir le milieu culturel lui-même au sens large, notamment les intermittents ou les indépendants mais aussi les acteurs culturels en général. Même chose du côté du sport où, même si le travail est souvent bénévole, ils ont besoin de soutien par rapport à des annulations de manifestations, des reports ou des réorganisations.

Aujourd'hui, nous sommes en train, je le redis et je communiquerai bientôt à ce sujet, de travailler sur une offre culturelle et sportive estivale qui soit très accessible et abordable dans tous les sens du terme et qui évidemment corresponde aux règles du jeu en matière de distance sociale, d'hygiène, de nombre de personnes autorisées et ainsi de suite, telles qu'elles seront en vigueur. C'est pour ça que les décisions du Conseil fédéral, la semaine prochaine, sont essentielles pour nous toutes et tous. Mais effectivement, des tarifs réduits et d'autres mesures de ce type sont en préparation.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. Elle concerne les répercussions de la crise du Covid-19 sur la GIM, tant sur les locaux commerciaux que sur les logements. Ma question sur les loyers de baux commerciaux a déjà été posée, donc je n'aborderai pas ce thème à nouveau. En ce qui concerne les logements de la GIM, j'ai été choquée d'apprendre qu'une demande de libération d'appartement avait été signifiée à la mi-avril à une famille qui n'avait pas trouvé d'autre logement, donc en pleine pandémie. La démarche a heureusement été suspendue à la suite d'une intervention de l'ASLOCA, néanmoins on a quand même signifié à la personne qu'une procédure en évacuation lui serait proposée prochainement. Est-ce que la GIM a envoyé des avis de résiliation ou d'évacuation pendant cette période? Si oui, combien, et en cas de procédures déjà en cours, combien de délais ont pu être prolongés dans le cadre d'une résiliation, voire d'une procédure d'évacuation?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. La réponse est non, et M^{me} Studer doit savoir mieux que quiconque que le Conseil fédéral a reporté tous les délais judiciaires. La GIM a donc appliqué les injonctions du Conseil fédéral exactement comme toutes les autres régies, propriétaires ou instances qui devaient aller devant les tribunaux.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Ma question concerne l'appel du 4 mai. J'ai bien pris note de la réponse de la magistrate qui a indiqué que cela relevait de la compétence du Canton. Néanmoins, malgré que les personnes concernées ont respecté l'interdiction du rassemblement, puisqu'elles ont respecté les distances sanitaires requises, elles ont été embarquées par des agents de police municipaux sans masque et à plusieurs, donc plus que le nombre requis. C'est pourquoi la question s'adresse à nouveau au Conseil administratif qui prend les décisions. Quelles ont été les consignes données aux agents municipaux pour ce genre d'interventions, et pour quels motifs ces derniers ont-ils embarqué ces personnes dans leurs propres voitures? (*Applaudissements.*)

La présidente. Qui répond? M. Barazzone vous répond, Madame la conseillère municipale.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. Je rappelle à toutes fins utiles que depuis un certain nombre de semaines la police municipale est sous commandement cantonal. Par conséquent, la question que vous posez doit être adressée au Conseil d'Etat.

La présidente. Monsieur Sormanni, vous avez la parole pour votre question. Monsieur Sormanni! Coucou!

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente, j'ai été surpris... Comme vous le savez, nous sommes semble-t-il sous le coup de certaines directives fédérales qui nous contraignent à être confinés. On le voit par exemple avec la difficulté qu'on a eue à réunir les 80 conseillers municipaux ou avec les salles de cinéma qui sont fermées, on l'a entendu tout à l'heure. Alors j'aimerais savoir si le Conseil administratif entend réagir par rapport à la manifestation qui s'est tenue hier avec ces cycloterroristes qui ont envahi la ville de Genève, puisque, même si c'est la police cantonale qui était aux ordres, en l'occurrence ces personnes étaient sur le territoire communal.

En l'occurrence, on nous fait des histoires, on nous met des petits sacs en plastique, on nous oblige à avoir du gel hydroalcoolique... Toutes les manifestations culturelles sont interdites. Vous avez dit encore tout à l'heure, Monsieur Kanaan, et on le sait bien, que toutes les manifestations de plus de mille personnes sont interdites, tous les festivals, le Paléo, tout ça... Tout est arrêté,

n'est pas autorisé. On verra ce que dira le Conseil fédéral le 27 mai, mais là, en l'occurrence il y avait plus de 2000 cyclistes, 2000 personnes sans masque, sans la distanciation sociale. Donc, à bas cette distanciation finalement! On va tous renoncer à appliquer ces directives puisqu'elles ne servent à rien, qu'elles ne s'appliquent qu'à certains et que d'autres peuvent les bafouer sans discontinuer, d'autant qu'ils menacent de continuer. D'autant que dans le même temps le Tour de Romandie cycliste a été annulé! En fait il a eu lieu hier soir dans les rues de Genève!

J'aimerais par conséquent bien savoir si le Conseil administratif entend réagir à ces violations des directives sanitaires qui sont pourtant prescrites pour certains, puisqu'on envoie des agents contrôler des cafés-restaurants pour savoir s'ils respectent bien la distance entre les tables – ils sortent le mètre et regardent au millimètre près... – ou s'il entend laisser faire cette situation qui est juste intolérable.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Le Conseil administratif n'entend pas polémiquer avec M. Sormanni. Il lui propose donc gentiment et tout à fait respectueusement d'aller parler de la problématique des cyclistes avec son magistrat de tutelle en charge de la police, Mauro Poggia.

La présidente. Monsieur Pastore, vous avez la parole. (*Remarque de M^{me} Salerno.*) Monsieur Pastore, vous avez la parole...

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Merci beaucoup, Madame la présidente. On n'entend pas toujours très bien derrière dans cette salle, surtout s'il y a un peu de brouhaha...

Alors évidemment, la question est toujours là, c'est la même que celle de M. Sormanni, car je vois qu'il n'y a que M. Sormanni et moi-même qui sommes un peu interloqués par ce défilé de vélos. Deux mille personnes... Si on compte, d'après les statistiques, qu'une personne infectée peut en infecter sept autres, imaginez... Ça fait plus de 14 000 personnes qui vont replonger dans cette maladie épouvantable.

Alors, comme l'a dit mon collègue, on met des restrictions sur les commerces, sur les distances, on veut arrêter les voitures... Moi, je n'ai pas compris comment les gens dans les voitures font pour propager le Covid-19. C'est le Conseil d'Etat, ce n'est pas vous, Mesdames-Messieurs, ici au Conseil municipal, mais il faut quand même prendre les choses en main maintenant.

Questions orales

Le vélo est devenu une vraie dictature de hooligans parce qu'ils ne respectent rien, alors même qu'on nous a infligé à nous de ne pas siéger parce que le Conseil fédéral a pris des décisions. Il y a tout d'un coup 2000 révolutionnaires qui sortent en ville de Genève, et on ne fait rien, on ne dit rien... En plus de ça, on fait des pistes très larges, des pistes à vélo évidemment. Si on regarde les photos, ils ont envahi toute la largeur des boulevards qu'ils ont empruntés. Tout ça sans sanctions, sans punitions jusqu'à présent. Il y a quand même des meneurs, et je crois même qu'il y en a un dans la salle en ce moment, donc, Madame la présidente, j'aimerais quand même savoir un jour ce que la Ville de Genève, puisque ça s'est passé en ville, va faire contre cette manifestation ordurière.

La présidente. Merci pour votre *longue* intervention. M^{me} Salerno vous répond, Monsieur Pastore.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Je ne sais pas si la manifestation était ordurière, par contre le ton de la question, de la diatribe, de la longue logorrhée du conseiller municipal du Mouvement citoyens genevois, elle, l'était.

Ça fait deux heures qu'on fait les questions orales. Vous avez déjà posé cinq fois la même question. (*Remarque.*) Une heure et demie, Madame la présidente... Une heure et demie, quatre fois la même question sur une manifestation de cyclistes sur le domaine public pour savoir ce que le Conseil administratif allait faire. J'ai répondu une fois, deux fois, trois fois, on en est à la quatrième question.

Dans une période particulière où on est sous arrêté du Conseil d'Etat, où effectivement on nous a demandé de resserrer le temps des interventions, d'aller à l'essentiel sur des préoccupations vitales pour la commune, je n'ai pas le sentiment, Madame la présidente du Conseil municipal, qu'une heure et demie de questions dont quatre fois la même question sur une manifestation cycliste qui, somme toute, concerne M. Poggia, soit vraiment bien utiliser le temps qui est imparti à ce Conseil municipal, au Conseil administratif qui siège encore pendant deux semaines, pour se pencher sur des affaires graves de la cité. Je refuse donc de répondre pour la cinquième fois à la même question.

La présidente. Merci. Madame Menétrey, vous avez la parole. On termine les questions dans sept minutes.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au Conseil administratif. Allez-vous récompenser tous les employés ayant travaillé en première ligne sur le terrain durant cette crise, par exemple, la Voirie, certains employés du département de M^{me} Esther Alder, la police municipale, le SIS, qu'ils soient professionnels ou volontaires, ainsi que les employés qui travaillent actuellement aux Vernets?

La présidente. Vous voulez répondre, Madame la maire?

M^{me} Sandrine Salerno, maire. La réponse est simple. Non, nous n'allons pas récompenser financièrement nos collaborateurs et nos collaboratrices. M^{me} Menétrey a fait une énumération, toutefois lacunaire, des personnes qui ont permis de faire fonctionner la Ville, car nous avons des personnes de terrain, mais aussi des personnes qui sont dans les bureaux. Pensez notamment aux cinq gestionnaires de salaires de la Ville de Genève qui ont permis au SIS, à la Voirie, aux personnes aux Vernets d'avoir leur salaire à la fin de chaque mois. Elles aussi pourraient être récompensées. Quant aux personnes qui travaillent par exemple chez M. Kanaan dans les musées, dans les piscines, qui ont été obligées de voir leur activité momentanément suspendue, qui parfois ont prêté main-forte à leurs collègues, parfois pas, parce qu'elles n'avaient pas toujours le profil professionnel, ça veut dire quoi? Qu'on devrait ne pas les remercier parce que, même si ce n'était pas vraiment leur faute, elles n'ont pas pu contribuer à l'effort collectif?

Je pense que nous ne ferons pas ça. Nous signifierons notre solidarité avec nos collaborateurs et collaboratrices qui ont fait leur travail, qui l'ont très bien fait, et nous l'avons déjà fait. Ça a déjà été fait par M^{me} Alder, par moi-même, par mes collègues, puisque nous sommes allés sur place et nous le leur avons vraiment signifié.

Des fois, on entend des remarques sur la fonction publique, le rôle des impôts, sur une certaine agilité, une flexibilité qu'on aurait lorsqu'on travaille dans le secteur public. Eh bien, sur cette crise, ils et elles ont été nombreux et nombreuses à démontrer à quel point ils sont essentiels à notre fonctionnement quotidien, à notre bien-vivre. On les remercie du fond du cœur. Je pense qu'ils et elles ont vraiment le sentiment d'avoir fait leur travail le mieux possible, au plus près de leur conscience, et c'est certainement ça le plus beau des remerciements.

La présidente. Madame Wuest, vous avez la parole.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à M. Barazzone et à M^{me} Esther Alder et concerne aussi la mobilité. Pour répondre à M. Pastore, les automobilistes propagent, eux, les bouchons, et les mesures incitatives prises par le Conseil d'Etat pour inciter les gens à prendre leur vélo sont faites justement pour que seules les entreprises et celles et ceux qui ont vraiment besoin de leur voiture puissent circuler de manière fluide.

Ces mesures cantonales mettent juste en œuvre l'initiative IN 144 votée il y a neuf ans par la population et aussi la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée votée il y a quelques années ici. Du coup, est-ce que quelque chose a été fait pour accompagner ces mesures en ce qui concerne les alentours des écoles, les arrivées et les départs des enfants pour inciter les parents à amener leurs enfants soit à vélo soit à pied, soit pour laisser leurs enfants aller tout seuls à vélo ou à pied à l'école? J'aimerais savoir s'il y a des agent-e-s de la police municipale autour des écoles pour vérifier qu'il n'y ait pas que des parents en voiture qui déposent leurs enfants dans des espèces de dépose-minute illégales. J'aimerais savoir aussi – ça, c'est plutôt pour M^{me} Esther Alder – s'il y a une promotion du pédibus?

La présidente. Elle vous répond...

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je vous remercie pour votre question. Très franchement, la plupart des écoles, et peut-être surtout au centre-ville, sont très bien accessibles à pied. Nous n'avons pas pris de mesures dans le sens d'interdire la pose et la reprise des enfants en voiture. S'agissant des pédibus, nous en avons un certain nombre en ville de Genève, mais ils sont souvent issus d'associations de parents d'élèves. La Ville de Genève est tout à fait ouverte à les dupliquer si des manifestations d'intérêt nous parviennent. Il n'y a pas non plus aujourd'hui un problème majeur dans ce domaine-là. Mais nous sommes évidemment ouverts si des parents souhaitent créer des pédibus et des circuits spécifiques. Le Service des écoles a une grande expertise et sera tout à fait ouvert à les soutenir.

M^{me} Fabienne Beaud (PDC). Ma question s'adresse à M^{me} la maire Sandrine Salerno et concerne le télétravail. Je voulais la remercier pour la rapidité avec laquelle le télétravail a été installé en Ville de Genève. J'aimerais savoir si nous avons déjà une estimation du coût de la mise en œuvre et si le télétravail a un avenir en Ville de Genève.

La présidente. Elle vous répond.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Merci, Madame Beaud. Ma collègue Esther Alder a dit – ce n’est pas moi qui l’ai dit: «Ça, c’est une bonne question.» C’est en tout cas une question très pertinente. Vous me l’avez notifiée par avance, donc j’ai tous les chiffres. Oui, ça nous a coûté 60 000 francs. J’ai le détail. Si ça vous intéresse, je transférerai le message. C’était largement pour mettre en place des accès. Il y a aussi l’acquisition de quelques laptops et des licences qui permettaient de déployer le télétravail. Donc oui, ça a eu un coût, 60 000 francs, mais il faut quand même relever qu’il n’a pas fallu faire d’accompagnement parce que nos collaborateurs et collaboratrices étaient à l’aise avec la technologie. Si on avait dû imaginer un accompagnement, comme on pourrait imaginer le faire d’ailleurs quand on fait de la visioconférence, alors là, ça coûte effectivement plus cher. Soixante mille francs a été le coût de l’opération.

Est-ce qu’on développera le télétravail? Oui, certainement, mais avec des modalités qui doivent être bien définies parce qu’on s’est rendu compte que, si pour certaines fonctions ça pouvait être un plus, pour d’autres il y avait quand même un désagrément, ou alors il faut investir un peu plus qu’on ne l’a fait pour cette première étape – notamment en termes de matériel, d’écrans.

Nous n’avons par ailleurs pas tous un environnement familial, privé qui se prête au télétravail. Mais il est vrai que pour certaines fonctions, ça peut être une alternative, un complément intéressant. J’insiste sur «alternative» et «complément». Nous développerons d’ailleurs ce point dans une communication à la presse que nous ferons la semaine prochaine avec ma collègue Esther Alder parce que nous nous rendons compte aussi que, si ces nouveaux outils de travail, cette technologie peut être un plus, on a quand même toujours besoin d’avoir du relationnel. Beaucoup de choses se passent dans l’intra-verbal, dans le fait d’avoir des contacts avec les autres. On le voit bien dans cette crise. Ça nous a beaucoup manqué quand même, une fois qu’on a tous un peu fait joujou avec la technologie, de voir et d’être avec les gens. On est très mal quand on est seuls.

Donc oui, nous le développerons. Nous le développerons dans des modalités qui demandent de la souplesse, de l’agilité qui sont encore à définir. Elles ne seront certainement pas les mêmes pour toute l’administration, et nous serons toujours attentifs, enfin j’espère, à garder quand même de la proximité de contacts qui permet aussi de travailler plus rapidement et plus simplement, car on travaille toujours quand même mieux quand on se connaît et qu’on se fréquente, en tout cas pour la majorité des gens. Je vous remercie de votre question, Madame Beaud.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Il est 19 h 30. Je lève la séance. Je vous rappelle que chacun de vous, y compris toutes les personnes qui se trouvent dans les cabines, les journalistes, Léman Bleu, le Service du Conseil municipal, reçoivent un cornet repas. Nous pouvons nous déployer dans le hall, aller dehors. Essayons toutes et tous de garder les 2 m de distance sociale si possible. Bon appétit. Nous reprenons à 20 h 30. Merci.

Séance levée à 19 h 30.

SOMMAIRE

1. Exhortation	6350
2. Communications du Conseil administratif	6350
3. Communications du bureau du Conseil municipal	6353
4. Pétitions.	6363
5. Questions orales	6363
6. Propositions des conseillers municipaux	6387
7. Interpellations	6387
8. Questions écrites	6387

La mémorialiste:
Daphné Leftheriotis